Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260618-D2026_06_09-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICI

Séance du 15/06/2026

Date de la convocation : 09/06/2026
Date d'affichage : 09/06/2026

Secrétaire de séance : Ombeline VIMONT

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le 9 juin 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline	X			EON Charline	X		
LE QUINIO Henri		X Absent		LE GALEZE Fabien		X Excusé	
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys		X Absente	
CADIO Dominique	x						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	16	0	16

D2026-06-09 - FONCIER – Autorisation de signature d'un mandat de vente – macro lot « Le Port »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la situation de la parcelle communale cadastrée section AD n°000346, d'une superficie de 664 m², située Route d'Armorique à La Trinité-Surzur ;

Considérant que cette parcelle, viabilisée, est destinée à la réalisation d'un programme de construction d'environ six logements sous forme de macro-lot ;

Considérant qu'il convient de confier la commercialisation de ce bien à un professionnel de l'immobilier dans le cadre d'un mandat de vente ;

Considérant qu'il y a lieu de définir une fourchette de prix de vente au mètre carré afin de permettre la commercialisation du bien dans le cadre du mandat confié ;

Madame la Maire informe le Conseil municipal du projet de mise en vente de la parcelle cadastrée section AD n°000346, d'une superficie de 664 m², située Route d'Armorique à La Trinité-Surzur.
Ce terrain, viabilisé, est destiné à accueillir un programme de construction d'environ six logements sous forme de macro-lot.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260618-D2026_06_09-DE

Afin de procéder à la commercialisation de ce bien dans les meilleures conditions, il est proposé de confier un mandat de vente à un professionnel de l'immobilier.

Dans ce cadre, il est proposé de définir une fourchette de prix de vente comprise entre **135 € et 170 € par m²**, permettant à Madame la Maire de signer le ou les mandats de vente correspondants

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de :

- **AUTORISER** Madame la Maire à signer un mandat de vente relatif à la parcelle cadastrée section AD n°000346, d'une superficie de 664 m², située Route d'Armorique à La Trinité-Surzur ;
- **PRÉCISER** que ce terrain, viabilisé, est destiné à la réalisation d'un programme de construction d'environ six logements sous forme de macro-lot ;
- **FIXER** une fourchette de prix de commercialisation comprise entre **135 € et 170 € par m²**, servant de référence dans le cadre du mandat de vente confié à un professionnel de l'immobilier ;
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 16 voix Pour, unanimité

Ombeline VIMONT,
Secrétaire de séance

Sandrine CADORET,
Présidente de séance

MAIRIE DE LA TRINITÉ-SURZUR (MORBIHAN)